



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du vendredi 28 novembre 2025

1

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT.

Pouvoirs (3) : Christine LAZARINI à Serge THIVOLLE, Florent LONGIS à Alice PRUD'HOMME, Rémi ROUX à Maxime RANCON

Étaient absents excusés (3) : Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Rémi ROUX

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 19 H 05.

I. Désignation du secrétaire de séance

Éric RIPPERT est désigné secrétaire de séance.

II. Délibérations approuvées

1. Transfert de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » auprès de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes

Monsieur le Maire présente la possibilité, pour les communes adhérentes au TE05, de transférer la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur au TE05 qui peut ainsi exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, le financement, la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur et de chaufferies.

Il est rappelé également la délibération du 26 juin 2015 du TE05 qui s'est orienté dans la transition énergétique et a donc choisi que les réseaux de chaleur dont il aurait la compétence seraient exclusivement alimentés en énergie renouvelable.

Conformément aux statuts du TE05, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage en pleine propriété de la construction ainsi que de l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid et réaliser, le cas échéant, tout acte relatif à la création et gestion d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le financement de la réalisation de réseaux de chaleur et de chaufferies est assuré par le produit des subventions, emprunts et la vente de chaleur.

2

Marie-Noëlle DISDIER demande qui prend en charge les frais d'études complémentaires. Alain SANCHEZ précise que c'est bien TE05 et que la commune n'aura pas de charges supplémentaires. Le comité syndical de TE05 aura lieu le 12 décembre et actera par le vote cette décision de transfert de compétences de la commune et les budgets 2026 correspondants. Les communes de Saint-Jean Saint-Nicolas, de Baratier, et de Montgenèvre par exemple ont déjà effectué ce transfert et mis en place des réseaux de chaleur. Les modes d'exploitation de ces réseaux sont variables mais l'intérêt principal est de pouvoir proposer des prix de l'énergie bas, TE05 ne faisant aucun bénéfice sur les ventes. Maxime RANCON demande si tout est déjà acté (les emplacements etc.). Alain SANCHEZ et Alice PRUD'HOMME expliquent que non, et que la commune reste décisionnaire, TE05 n'ira jamais à l'encontre d'un choix de la commune. A ce jour l'étude de faisabilité est réalisée et montre que le projet est intéressant pour 3 zones du territoire urbain. S'en suit une discussion technique sur les différentes chaudières, les sources d'énergie (bois, géothermie), les cheminées et leurs émissions, les possibles emplacements des chaufferies, etc. Il est précisé également que toute la commercialisation, dont la facturation, est faite par TE05.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'un relevé architectural et d'une mise à jour de l'étude architecturale dans le cadre de la réhabilitation de la « Maison Planche ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 4 ans, la commune travaille au projet de réhabilitation de la Maison Planche. Jusqu'à présent, rien n'avait pu être concrétisé, par manque de financeurs mais également par le frein que représente le pressoir, classé, se trouvant imbriqué dans la maison et dont l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) demande la réhabilitation comme condition préalable à tout projet sur la globalité du bâtiment. Erika ALLAIS, cheffe de projet PVD (Petites Villes de Demain) à la Communauté de Communes du Pays des Écrins, a beaucoup prospecté de son côté, sans succès. Une étude de marché et de recherche d'opérateurs a été confiée au bureau d'étude « Terre d'Avance et Bien Commun » dans le cadre d'un marché à bon de commande déposé auprès de la Banque des Territoires.

Aujourd'hui, afin de pouvoir poursuivre sa mission, le bureau d'étude a besoin d'une étude architecturale complémentaire permettant d'optimiser l'utilisation des espaces et la surface habitable afin d'ajuster les bilans d'opérations et le dossier de site.

Cette étude de pré-esquisse doit donc être lancée sur ce secteur, elle comprend également un relevé de géomètre. Cette esquisse permettrait de créer 15 à 20 logements (du studio au T2) pour une population de jeunes actifs. Cela correspond au besoin actuel exprimé par les gestionnaires du Logis des Jeunes des Écrins au dernier comité de pilotage.

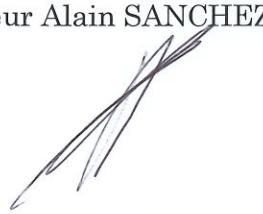
Le montant pour la réalisation de cette étude est estimé à 11 667,20 € H.T. incluant la prestation des relevés topographiques.

Afin de réaliser cette étude, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe financière de la Banque des Territoires allouée aux projets « Petites Villes de Demain » à hauteur de 50 % du montant H.T de l'étude.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 19H53.

3

Le Secrétaire de séance Éric RIPPERT 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 9 décembre 2025	PV publié le 9 décembre 2025